

CONTRAT

Contrat-cadre de services

Enseignes néon sur mesure

LE CONSULTANT

Afterglow Neon Works

1120 S Main St, Las Vegas, NV 89104, USA

LE CLIENT

Blue Moon Diner

3390 Fremont St, Las Vegas, NV
89104, USA

Le présent contrat est conclu entre les parties nommées ci-dessous et prend effet à la date d'entrée en vigueur indiquée. Il annule et remplace toutes les discussions antérieures portant sur le même objet.

CONTRAT N°

CTR-2026-0058DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR**9 février 2026**

DURÉE

**Jusqu'en mars
2026 (projet
d'installation
unique)**

DROIT APPLICABLE

**État du
Nevada,
États-Unis**

MISSION

**Enseignes
néon sur
mesure**

STATUT

Pour exécution**Afterglow Neon Works LLC**

Confidentiel — préparé pour Blue Moon Diner. Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.

Sommaire

01	Contrat	1
02	Les parties	2
03	Conditions commerciales	2
04	Aperçu de la mission	4
05	Contexte	4
06	Périmètre et livrables	5
07	Cahier des charges	5
08	Calendrier du programme	6
09	Barème d'honoraires	7
10	Récapitulatif des honoraires	7
11	Échéancier de paiement	8
12	Statut et couvertures	8
13	Conditions générales	9
14	Signature	12

LE CONSULTANT

Afterglow Neon Works

AFTERGLOW NEON WORKS LLC ·
88-1734920

1120 S Main St, Las Vegas, NV 89104, USA

orders@afterglowneon.com · +1 702 555
0161 · afterglowneon.com

LE CLIENT

Blue Moon Diner

BLUE MOON DINER LLC

3390 Fremont St, Las Vegas, NV
89104, USA

nadine@bluemoondiner.com · +1 702
555 0233

CONDITIONS COMMERCIALES

Les conditions régissant le présent contrat

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

9 février 2026

La date à laquelle
les obligations
prennent effet

DURÉE INITIALE

Jusqu'en mars
2026 (projet
d'installation
unique)

Renouvelable
uniquement par
accord écrit

TOTAL DES HONORAIRES

\$18,207.00

\$16,800.00 plus taxe de
vente du comté de
Clark (8.375%)

CONDITIONS DE PAIEMENT

Net 30 jours

À compter de la date de chaque
facture valide

DROIT APPLICABLE

État du Nevada, États-Unis

Comté de Clark, Nevada

01

Aperçu de la mission

Afterglow Neon Works concevra, cintrera à la main et installera un ensemble complet d'enseignes néon en vitrine et à l'intérieur pour la réouverture du Blue Moon Diner, de l'enseigne du toit jusqu'au tube d'accentuation des banquettes.

Contexte

Afterglow Neon Works propose un ensemble complet d'enseignes comprenant la reconstruction de l'enseigne en toiture, la signalétique de vitrine et le tubage d'accent intérieur des box, le tout courbé à la main dans notre atelier de Main Street. Chaque élément est conçu, autorisé et installé selon un calendrier de trois semaines qui s'achève avant la date de réouverture annoncée.

Le résultat est un diner reconnaissable entre tous dès deux pâtés de maisons, avec un câblage et une fixation conformes aux normes actuelles plutôt que rapiécés sur la structure d'origine.

Périmètre et livrables



01

DESIGN

Conception et rendu de l'enseigne du toit

Trois rendus de concept allumé pour l'enseigne du toit avant fabrication.

02

FABRICATION

Tube en verre cintré à la main (enseigne du toit)

Une enseigne de trois mètres cintrée à la main en deux couleurs de tube néon.

03

FABRICATION

Signalétique de vitrine

Script « Blue Moon Diner » et enseigne de vitrine « OPEN », cintrés à la main pour s'harmoniser avec l'enseigne principale.

04

FABRICATION

Tubage d'accent intérieur des box

Tube d'accentuation cyan installé le long de douze banquettes.

05

INSTALLATION

Fixation structurelle et raccordement électrique

Fixation structurelle refaite et raccordement électrique conforme aux normes pour l'ensemble des enseignes extérieures.

HORS PÉRIMÈTRE

- Repeinture ou réparation de la façade du bâtiment
- Mobilier intérieur ou retapisserie des banquettes
- Conception de la carte du menu ou de la signalétique imprimée

SPÉCIFICATION

Cahier des charges



RÉF.

ÉLÉMENT

SPÉCIFICATION

CHARGÉ DE TRAVAIL PRIX UNITAIRE

SPC-01	Conception du concept et rendu	3 concepts d'enseigne en toiture	1	3 mars 2026	\$950.00
SPC-02	Enseigne en toiture (verre courbé à la main)	Enseigne de 2,75 m, tubage 2 couleurs	1	3 mars 2026	\$6,400.00
SPC-03	Signalétique de vitrine	Script « Blue Moon Diner » + « OPEN »	2	3 mars 2026	\$1,150.00
SPC-04	Tubage d'accent intérieur des box	12 box, liseré cyan	12	3 mars 2026	\$180.00
SPC-05	Transformateurs et câblage	Ensembles de transformateurs basse tension	9	3 mars 2026	\$210.00

Les spécifications sont fixées à l'acceptation ; tout changement est traité selon la procédure de contrôle des modifications définie dans le présent document.

01

APPROBATION DE LA CONCEPTION

Concepts d'enseigne en toiture et de vitrine approuvés par le propriétaire.

02

CINTRAGE DES TUBES DE VERRE

Cintrage manuel des tubes de l'enseigne, de la vitrine et des box.

03

DÉPÔT DU PERMIS ET INSPECTION MUNICIPALE

Permis d'enseigne déposé et autorisé pour l'installation.

04

ASSEMBLAGE ET CÂBLAGE DES ENSEIGNES

Transformateurs câblés et testés avant le jour de l'installation.

FLUX DE TRAVAIL	SEMAINES	TAUX	MONTANT
Conception du concept et rendu 3 concepts d'enseigne en toiture	1	\$950.00	\$950.00
Enseigne en toiture (verre courbé à la main) Enseigne de 2,75 m, tubage 2 couleurs	1	\$6,400.00	\$6,400.00
Signalétique de vitrine Script « Blue Moon Diner » + « OPEN »	2	\$1,150.00	\$2,300.00
Tubage d'accent intérieur des box 12 box, liseré cyan	12	\$180.00	\$2,160.00
Transformateurs et câblage Ensembles de transformateurs basse tension	9	\$210.00	\$1,890.00
Total des honoraires			\$16,800.00

Honoraires professionnels \$16,800.00

Taxe de vente du comté de Clark (8,375 %)
\$1,407.00Valeur maximale du contrat
\$18,207.00VALEUR
MAXIMALE
DU
CONTRAT

\$18,207.00

Tous les montants sont exprimés en USD et hors taxes applicables, facturées au taux en vigueur. Les honoraires sont facturés mensuellement à terme échu en fonction de l'avancement et sont payables sous 30 jours à compter de

la date de facture. Les frais sont facturés au coût réel sous réserve d'accord écrit préalable.

ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT

Échéance de chaque versement

N°	JALON	DÉCLENCHEUR	PART	MONTANT
01	Approbation de la conception	9 février 2026	30%	\$5,040.00
02	Cintrage des tubes de verre	Au démarrage de la livraison	30%	\$5,040.00
03	Dépôt du permis et inspection municipale	À l'acceptation du jalon	20%	\$3,360.00
04	Assemblage et câblage des enseignes	À la livraison finale	20%	\$3,360.00
Total (HT)			100%	\$16,800.00

Les échéances sont facturées sur la base des jalons ci-dessus et sont payables dans un délai de 30 jours à compter de chaque facture. Tous les montants sont en USD et excluent taxe de vente du comté de clark (8.375%).

STATUT

Immatriculations, couvertures et garanties

HABILITATION	ORGANISME ÉMETTEUR	RÉFÉRENCE	PÉRIMÈTRE	STATUT
--------------	--------------------	-----------	-----------	--------

Entité enregistrée	Registre des sociétés, USA	Afterglow Neon Works LLC	Nom commercial et identité juridique	Actif
Immatriculation fiscale	Administration fiscale, USA	88-1734920	Toutes les prestations facturées	Actif
Assurance responsabilité civile professionnelle	Assureur commercial	Disponible sur demande	Enseignes néon sur mesure	Renouvelé chaque année
Assurance responsabilité civile générale	Assureur commercial	Disponible sur demande	Travaux sur site et dans les locaux du client	Renouvelé chaque année
Adhésion à un organisme professionnel	Association professionnelle, USA	Disponible sur demande	Code de déontologie et procédure de réclamation	En règle

Les certificats et les tableaux de garanties sont fournis sur demande et sont réémis à Blue Moon Diner sur demande à tout moment pendant la mission.

Conditions générales



01

1. Durée et résiliation

Le présent contrat prend effet à la date d'entrée en vigueur et se poursuit pendant la durée initiale indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée conformément à la présente clause. Chaque partie peut résilier la mission, ou tout énoncé des travaux, moyennant un préavis écrit de 30 jours. Chaque partie peut résilier immédiatement, sur notification écrite, si l'autre partie commet une violation substantielle non corrigée dans les 15 jours ouvrés suivant la notification, ou devient insolvable. En cas de résiliation, le client paie tous les services dûment exécutés et les frais dûment engagés jusqu'à la date d'effet de la résiliation.

02

2. Honoraires et paiement

Le Client paiera les honoraires indiqués dans le barème des honoraires, hors taxes applicables. Afterglow Neon Works facturera mensuellement à terme échu en fonction de l'avancement ; chaque facture est payable dans les 30 jours suivant sa date. Les dépenses préapprouvées sont refacturées au coût réel et ne dépasseront pas le plafond convenu sans le consentement écrit préalable du Client. Afterglow Neon Works peut facturer des intérêts sur les montants en souffrance au taux maximal autorisé par la loi, courant quotidiennement.

03

3. Propriété intellectuelle

Chaque partie conserve la propriété de la propriété intellectuelle qu'elle détenait avant la mission ou qu'elle développe indépendamment de celle-ci. Après paiement intégral des honoraires concernés, Afterglow Neon Works cède au Client tous les droits de propriété intellectuelle sur les livrables sur mesure créés spécifiquement pour le Client dans le cadre du présent accord. Afterglow Neon Works conserve la propriété de ses méthodes, cadres, outils et savoir-faire, et accorde au Client une licence perpétuelle et non exclusive de les utiliser dans la mesure où ils sont intégrés aux livrables, à des fins commerciales internes.

04

4. Confidentialité

Chaque partie conserve confidentielles toutes les informations non publiques divulguées par l'autre partie dans le cadre du présent contrat, ne les utilise que pour exécuter ses obligations, et les protège avec un soin au moins équivalent à celui qu'elle applique à ses propres informations confidentielles. Ces obligations ne s'appliquent pas aux informations qui sont ou deviennent publiques sans faute de la partie destinataire, qui étaient légalement connues avant leur divulgation, ou dont la divulgation est requise par la loi ou la réglementation. Cette clause survit à la résiliation pendant une durée de cinq ans.

05

5. Responsabilité et indemnisation

Aucune des parties n'exclut sa responsabilité en cas de décès ou de dommage corporel causé par sa négligence, en cas de fraude, ou pour toute responsabilité qui ne peut légalement être exclue. Sous cette réserve, aucune des parties n'est responsable des pertes indirectes ou consécutives, ni de la perte de profits, de revenus ou d'économies anticipées. La responsabilité totale cumulée de Afterglow Neon Works découlant du présent accord ou en lien avec celui-ci est limitée au total des honoraires payés au titre du bon de commande concerné au cours des 12 mois précédant l'événement à l'origine de la réclamation. Afterglow Neon Works maintient une assurance responsabilité civile professionnelle à des niveaux commercialement raisonnables.

06

6. Droit applicable et litiges

Le présent accord et tout litige en découlant ou en lien avec celui-ci sont régis par les lois de l'État du Nevada, États-Unis. Les parties s'efforceront d'abord de résoudre tout litige de bonne foi par l'escalade vers leurs sponsors seniors respectifs. Si le litige n'est pas résolu dans les 30 jours, les tribunaux du comté de Clark, Nevada, auront compétence exclusive, sous réserve que chaque partie puisse solliciter une mesure injonctive auprès de tout tribunal compétent.

DROIT APPLICABLE

État du Nevada, États-Unis

JURIDICTION

Comté de Clark, Nevada

Le présent contrat est signé par les représentants dûment autorisés des parties et prend effet à la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus.

POUR LE COMPTE DE
BLUE MOON DINER

Nadine Ochoa
PROPRIÉTAIRE
Date

POUR LE COMPTE
DE AFTERGLOW
NEON WORKS

Afterglow Neon Works
SIGNATAIRE AUTORISÉ
Date

Afterglow Neon Works



1120 S Main St, Las Vegas, NV 89104, USA

orders@afterglowneon.com · +1 702 555 0161

afterglowneon.com

Afterglow Neon Works LLC · 88-1734920